

Politique d'Investissement Responsable « ESG »

1. Sogécapital Gestion en bref

Avec une expérience éprouvée en gestion d'actifs au Maroc, Sogécapital Gestion accompagne les entreprises, les particuliers et les institutionnels sur les marchés financiers en leur proposant des solutions de placement adaptées.

Filiaire à 100 % de Société Générale Maroc, Sogécapital Gestion est l'une des premières sociétés de gestion d'actifs au Maroc. Elle bénéficie de l'appui d'un actionnaire solide et de l'adossement à un groupe financier international de premier plan.

Sogécapital Gestion devient officiellement la première institution financière du Maroc à avoir ratifié les Principes pour l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment - PRI) soutenus par les Nations Unies.

2. Notre vision ESG

Nous sommes convaincus qu'en intégrant l'analyse ESG à notre processus d'investissement, nous pourrions assurer une performance durable de nos fonds.

Cette démarche repose sur la conviction que les entreprises intégrant les enjeux ESG dans leurs stratégies d'investissements seront parmi les leaders de demain, en offrant de meilleures perspectives à long terme.

Dans ses grandes lignes, la présente politique a pour finalité de présenter l'approche de Sogécapital Gestion en matière d'investissement responsable, d'intégration des critères ESG dans les différentes étapes clés de l'investissement ainsi que des différents engagements et contributions.

3. Directives d'investissement responsable

Sogécapital Gestion partage les convictions et les ambitions de cette initiative internationale des PRI et s'engage à en appliquer pleinement les six principes fondateurs dans son approche d'investissement, à savoir :

- 1- Intégrer les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements
- 2- Être un acteur actif et intégrer les questions ESG à nos politiques et nos procédures en matière d'investissement
- 3- Demander, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG
- 4- Encourager l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements
- 5- Coopérer pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes
- 6- Rendre compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

3.1. Définition des paramètres E, S & G selon les PRI

3.1.1. Environnement (E)

Désigne les problématiques liées à la qualité et au bon fonctionnement de l'environnement et des écosystèmes naturels, telles que : les émissions de gaz à effet de serre, le changement climatique, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air et de l'eau, l'épuisement ou la pollution de l'eau ou des ressources naturelles, la gestion des déchets, l'amincissement de la couche d'ozone, les nouvelles affectations des sols, l'acidification des océans ou la mutation des cycles de l'azote ou du phosphore.

3.1.2. Social (S)

Désigne les problématiques liées aux droits, au bien-être et aux intérêts des individus et des populations, telles que : les droits de l'homme, les conditions de travail, le travail des enfants, l'esclavage, la santé et la sécurité des salariés, la liberté d'association et la liberté d'expression, la gestion des ressources humaines, la diversité, l'engagement auprès des communautés locales, les activités dans les zones de conflit, l'accès aux soins médicaux, la protection des consommateurs et les armes controversées.

3.1.3. Gouvernance (G)

Désigne les problématiques liées à la gestion des entreprises et d'autres entités dans lesquelles nous investissons, telles que : la composition du conseil d'administration, sa taille, sa diversité, ses compétences et son indépendance, la rémunération des dirigeants, les droits des actionnaires, le dialogue avec les parties prenantes, la transparence de l'information, l'éthique professionnelle, la corruption active et passive, le contrôle interne et la gestion des risques. Cette catégorie peut également englober des questions relatives à la stratégie commerciale, en tenant compte des implications de cette dernière sur les plans social et environnemental, mais aussi de sa mise en œuvre.

3.2. L'approche ESG en pratique à Sogécapital Gestion

3.2.1. En quoi consiste-t-elle?

A Sogécapital Gestion, notre approche d'appréciation extra-financière aura pour orientation les points suivants :

- À identifier les facteurs ESG significatifs
- À analyser les critères ESG d'une entreprise
- À évaluer les impacts extra-financiers au niveau national, sectoriel, etc.

Et ce pour prendre des décisions d'investissement qui tiennent compte de tous les enjeux substantiels et qui incluent les paramètres ESG.

3.2.2. En quoi ne consiste pas l'approche ESG ?

Nous sommes convaincus à Sogécapital Gestion qu'il faut prendre en considération ces appréciations ESG sans pour autant :

- Procéder à des exclusions systématiques d'émetteur et/ou de secteurs
- Procéder à l'évaluation de tous les critères ESG pour les émetteurs (qui sont en très grand nombre), mais plutôt opter pour une sélection en fonction du besoin et de la capacité d'analyse
- Fonder les décisions d'investissement uniquement sur un aspect ESG
- Ne pas mettre en œuvre les changements nécessaires au processus d'investissement,

Et enfin, le plus important

- Sacrifier les rendements du portefeuille pour intégrer les critères ESG.

4. Gouvernance de l'approche d'investissement responsable

Dans le but d'instaurer une stratégie d'investissement responsable complète et élaborée, nous avons mis en place un comité exécutif ESG réunissant les représentants de tous les desks de la Société de Gestion, en tant que membre permanent. Ce comité peut et serait augmenté d'autres participations en fonction des besoins des séances.

La vision derrière le choix de ces participants est d'impliquer l'ensemble des équipes et de garantir une intégration totale de notre stratégie ESG.

Ce comité ESG a pour vocation de prendre toutes les décisions stratégiques et opérationnelles en matière d'Investissement Responsable, et plus particulièrement (i) de veiller à la bonne intégration des considérations ESG dans la stratégie d'investissement et (ii) de s'assurer de la bonne mise en œuvre de l'Investissement Responsable.

Membres du comité

| Membres | Fonction | Présence |
|-----------------------------|---------------------------|---------------------|
| M. EL HNOT Karim | Directeur Général | Président du comité |
| M. ZERRARI Tahar | Directeur Général Adjoint | Membre permanent |
| M. JOUAÏLE Aziz | Directeurs des Opérations | Membre permanent |
| Mme. SEKKAT Maria | Directrice Commerciale | Membre permanent |
| M. ALAMI CHENTOUFI MOHAMMED | Contrôleur Interne | Membre permanent |
| M. BENZAKRI Amine | Responsable Actions | Membre permanent |
| M. BERRYATI Omar | Gérant Taux Senior | Membre permanent |
| Mme. BENMASSAOUD Sawssane | Gérant Taux Junior | Membre permanent |
| Mme. DRISSOU Salma | Risk Manager | Membre permanent |

5. Information aux investisseurs sur les critères ESG

Nous nous engageons à informer notre clientèle et les porteurs de parts de la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement via divers canaux :

- Site web Sogécapital Gestion
- Rapport annuel Société Générale
- Communiqués de presse

Cela peut également être évoqué lors des entretiens clients de manière préalable aux souscriptions.

6. ESG dans la culture de Sogécapital gestion

Dans le cadre de son engagement ESG, Sogécapital Gestion vise de s'inscrire en tant d'entreprise Exemplaire et Responsable ; d'abord en s'inscrivant dans les valeurs de sa maison-mère la « Société Générale Maroc » mais également à travers ses propres engagements.

Pour ce faire, Sogécapital Gestion agit d'une manière responsable vis-à-vis de l'environnement à travers la minimisation des consommations, etc. et œuvre au quotidien à améliorer son cadre de travail positif qui assure l'égalité h/f, la diversité et l'anti-discrimination.

Sogécapital Gestion a également établie une gouvernance axée autour de comitologie et de décisions collégiales, couplée à une éthique et une sécurité de l'information, dont l'objectif est la satisfaction et la protection de ses clients.

Sogécapital Gestion s'engage également **à ne jamais investir** dans les secteurs de :

- L'armement
- Tabac
- Jeux d'argents

Également, Sogécapital Gestion s'engage **à ne plus acheter** de titres, de capital ou de dettes, d'entreprises dont :

- Le chiffre d'affaires est lié à plus de 10% à l'extraction de Charbon thermique, ou
- Qui appartiennent au secteur de l'énergie et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du Charbon thermique.
- Qui sont Développeurs de Charbon thermique.

En ce qui concerne les fonds dédiés, les présents critères sont appliqués, sauf en cas de refus explicite du client.

Le stock de titres détenus ne pourra donc n'être que vendu, en fonction des conditions de marché.

Par ailleurs, Sogécapital Gestion veille à ce que chacun de ses collaborateurs ait pleine conscience de ses responsabilités et qu'ils soient sensibilisés quant à leurs importances.